

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 juin 2021

VISANT À RÉDUIRE L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE DU NUMÉRIQUE EN
FRANCE - (N° 4196)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 216

présenté par
M. Thiébaud

ARTICLE 23 BIS A

Substituer à la référence :

« C »

la référence :

« D ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination résultant de la publication de l'ordonnance n° 2021-650 du 26 mai 2021.